MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉUSSIR AU LYCÉE

BACCALAURÉAT 2025

DOSSIER DE PRÉSENTATION

- les chiffres clés
- le calendrier
- voie professionnelle : un calendrier pour mieux réussir
- réussir son entrée dans l'enseignement supérieur avec Parcoursup

SOMMAIRE

ÉDITO

LES CHIFFRES CLÉS

LE CALENDRIER 2025

LES MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DU BACCALAURÉAT

- ✓ L'ÉVALUATION
- ✓ LES AIDES ET AMÉNAGEMENTS POUR LES CANDIDATS À BESOINS PARTICULIERS
- ✓ LES MENTIONS
- ✓ LES ÉPREUVES DE RATTRAPAGE
- ✓ LA SESSION DE REMPLACEMENT

UNE NOUVELLE ÉVALUATION POUR LES SCIENCES DE L'INGÉNIEUR

VOIE PROFESSIONNELLE : UN CALENDRIER POUR MIEUX RÉUSSIR

LES EFFECTIFS

FRAUDE À L'EXAMEN : DÉFINITION ET SANCTIONS

RÉUSSIR SON ENTRÉE DANS LE SUPÉRIEUR AVEC PARCOURSUP

ÉDITO

© Magali Delporte / MENESR

Examen rituel pour des générations d'élèves, le baccalauréat est à la fois l'aboutissement d'un parcours scolaire et le début d'une nouvelle aventure. Pour certains, il marque l'entrée dans la vie professionnelle ; pour d'autres, le début des études dans le supérieur. Pour tous les élèves, comme pour leur famille, c'est une étape importante et les résultats, un moment attendu et partagé.

Cette année, nous poursuivons la réforme de l'enseignement professionnel. Les candidats bénéficient désormais d'un parcours personnalisé de six semaines. Il leur permet de choisir entre un parcours d'insertion professionnelle, ou une préparation renforcée à la poursuite d'études.

La première génération d'élèves de la nouvelle spécialité « modélisation et prototypage 3D » en lycée professionnel passent les épreuves de terminale. Ceux des filières « esthétique, cosmétique et parfumerie » et « accompagnement, soins et services à la personne » ont, quant à eux, bénéficié d'un cursus rénové, enrichi et mieux adapté aux exigences actuelles.

Pour la voie générale, cette session 2025 inaugure une nouvelle épreuve pratique en sciences de l'ingénieur. Pour la première fois, les candidates et les candidats devront mettre en application leurs connaissances théoriques en analysant les performances d'un produit en laboratoire, faisant valoir des compétences concrètes et expérimentales.

Pour tous, grâce à l'engagement des équipes de l'éducation nationale en faveur d'une école et d'une évaluation plus inclusive, plus de 110 000 candidats pourront composer dans des conditions adaptées à leurs besoins.

Je tiens à saluer l'engagement sans faille de toute la communauté éducative, qui prépare, accompagne et encadre les élèves avec rigueur et bienveillance. Grâce à leur travail, cet examen fondamental pour la réussite de tous, pourra, cette année encore, se dérouler dans les meilleures conditions. Je tiens, une fois de plus à leur adresser mes plus sincères remerciements.

Naturellement, mon dernier mot est pour vous, chères candidates, chers candidats. Je vous souhaite une pleine réussite pour ces épreuves.

Ayez, comme nous, confiance en vous. Vous êtes prêts !

Élisabeth BORNE
Ministre d'État,
Ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

LES CHIFFRES-CLÉS DU BAC 2025

720 806
candidats

188 741
candidats pour le **baccalauréat professionnel**

386 135
candidats pour le **baccalauréat général**

145 930
candidats pour le **baccalauréat technologique**

Dont 20 703 candidats individuels

9 913
candidats pour le **baccalauréat général et technologique**

10 790
candidats pour le **baccalauréat professionnel**

Épreuves anticipées de français

388 190
candidats pour le baccalauréat général

145 711
candidats pour le baccalauréat technologique

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Juin 2025

Candidats en situation de handicap ayant des aménagements

68 990 candidats de Tle

41 519 candidats de 1re

Centres d'épreuves

3 032 centres pour le baccalauréat général et technologique

2 749 centres pour le baccalauréat professionnel

108 pays organisent le baccalauréat général et technologique

Candidat le plus jeune

8 ans pour le baccalauréat général et technologique

16 ans pour le baccalauréat professionnel

Candidat le plus âgé

78 ans pour le baccalauréat général et technologique

67 ans pour le baccalauréat professionnel

Correcteurs des épreuves écrites

40 124 correcteurs pour le baccalauréat général et technologique*

28 251 correcteurs pour le baccalauréat professionnel

10 676 correcteurs pour les épreuves anticipées**

Copies à corriger

1 161 732 copies pour le baccalauréat général

439 188 copies pour le baccalauréat technologique

902 059 copies pour le baccalauréat professionnel

536 301 copies pour les épreuves anticipées

Depuis juin 2021, l'ensemble du processus de correction des épreuves terminales du baccalauréat général et technologique, y compris l'épreuve anticipée écrite de français, est dématérialisé.

Indemnisation

5 €/copie pour la correction

9,60 €/heure pour les épreuves orales

* 43 393 correcteurs en incluant les centres étrangers

** 11 317 correcteurs en incluant les centres étrangers

Calendrier des épreuves terminales du baccalauréat 2025

Baccalauréat général et technologique

13 juin	**Épreuve écrite de français**
Calendrier défini par les académies	**Épreuve orale de français**
16 juin	**Philosophie**
Du 17 au 19 juin	**Enseignements de spécialité**
Du 23 juin au 2 juillet	**Grand oral**
4 juillet	**Publication des résultats**
Du 7 au 9 juillet	**Épreuves du second groupe**

Baccalauréat professionnel

12 mai	**Français et histoire-géographie et enseignement moral et civil**
13 mai	**Arts appliqués et cultures artistiques et économie-droit et économie-gestion**
14 mai	**Langue vivante obligatoire B**
21 mai	**Langue vivante obligatoire A**
À partir du 23 juin	**Épreuve orale de projet**
26 juin	**Prévention - santé - environnement**
4 juillet	**Publication des résultats**
Du 7 au 9 juillet	**Épreuves de contrôle**

Sessions de remplacement

Du 8 au 11 septembre	**Baccalauréat général et technologique**
Du 8 au 12 septembre	**Baccalauréat professionnel**
Du 17 au 19 septembre	**Épreuves pratiques et écrites de mathématiques et physique-chimie**

LES MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DU BACCALAURÉAT

L'ÉVALUATION

Le baccalauréat général et technologique évalue le niveau de maîtrise des connaissances et des compétences que les candidats ont acquis pendant les deux années du cycle terminal (première et terminale).

Les acquis des candidats sont évalués selon deux modalités :

- **Par des épreuves terminales qui représentent 60 % de la note finale :**

Les épreuves terminales comprennent les deux épreuves passées en fin de première (les épreuves écrite et orale de français) et les quatre épreuves passées en terminale (deux épreuves d'enseignements de spécialité, l'épreuve écrite de philosophie et le Grand oral).

Au total, sur l'ensemble des deux années, les candidats présentent six épreuves.

- **Par le contrôle continu qui représente 40 % de la note finale :**

Les enseignements évalués dans le cadre du contrôle continu sont les suivantes :

- Enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première ;
- Histoire-géographie ;
- Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique) ;
- Langue vivante A et B ;
- Enseignement moral et civique (classes de première et de terminale) ;
- Enseignements optionnels : les candidats peuvent être évalués sur deux enseignements optionnels au maximum. L'inscription à une option à l'examen implique obligatoirement la prise en compte des résultats en contrôle continu. Les coefficients de ces enseignements s'ajoutent au total des coefficients prévus pour les enseignements obligatoires ;
- Éducation physique et sportive (EPS) : l'évaluation de l'EPS se fait en contrôle en cours de formation (CCF). Les candidats sont évalués sur 3 CCF au cours de l'année de terminale. La moyenne de ces 3 CCF constitue la note d'EPS.

Les modalités d'évaluation dans le cadre du contrôle continu sont définies en fonction du statut du candidat.

- **Pour les candidats scolaires,** inscrits dans un établissement public ou privé sous contrat ou au CNED réglementé, le contrôle continu prend en compte les moyennes annuelles de première et de terminale.

Afin de conforter une évaluation équitable du contrôle continu entre les candidats, un **guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis au lycée général et technologique** pose les **principes communs, les préconisations par discipline et par spécialité.**

- **Pour les candidats individuels**, dits « candidats libres », des évaluations ponctuelles sont organisées, pour les enseignements obligatoires et optionnels.

Pour en savoir plus sur les modalités de délivrance du baccalauréat professionnel :
https://www.education.gouv.fr/le-baccalaureat-professionnel-2025-450390

LES AIDES ET AMÉNAGEMENTS POUR LES CANDIDATS À BESOINS PARTICULIERS

Au titre de la session 2025, **110 509 candidats** de première et terminale, toutes voies confondues, bénéficient d'une aide ou d'un aménagement d'épreuves.

Il existe deux procédures distinctes :

- Une **procédure simplifiée** à destination d'élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé au titre de troubles du neuro-développement (PAP), d'un plan d'accompagnement individuel (PAI) et d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;

- Une **procédure complète** pour tous les autres élèves dont la demande est adressée à un médecin désigné à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Pour les deux procédures, les aménagements sont accordés par le recteur.

Une organisation adaptée aux besoins des candidats

En fonction du besoin identifié au regard de l'épreuve et de la situation des candidats, ces derniers peuvent avoir recours à des aides humaines ou techniques. **Les aides et aménagements accordés aux candidats doivent être en cohérence avec ceux mis à leur disposition au cours de leur scolarité** et conformes à la réglementation en vigueur pour les épreuves du diplôme présenté.

Les aides humaines

Les candidats empêchés d'écrire peuvent **obtenir l'aide d'un secrétaire ou d'un assistant**.
Le premier a pour mission d'écrire ou de lire pour le compte du candidat qu'il assiste. Cette tâche **exclut toute initiative personnelle** du secrétaire. L'assistant a une mission qui est bornée et définie avec précision dans la décision d'aménagements d'épreuves.

Son rôle peut, par exemple, consister à reformuler ou séquencer une consigne complexe ou décrire une représentation iconographique.

Les aides techniques

Ces aides peuvent se présenter sous la forme d'une machine à écrire en braille ou encore d'un ordinateur portable avec un logiciel de reconnaissance vocale ou de traitement de texte. Elles nécessitent ainsi de la part du candidat une certaine habitude d'usage.

Les logiciels à composante vocale peuvent répondre à des besoins différents : certains permettent d'écrire sous la dictée de l'élève, mais il peut aussi s'agir de lire un texte écrit ou d'une commande vocale répondant aux ordres du candidat.

Pour les candidats malvoyants ou présentant un handicap auditif, une transcription des sujets en caractères agrandis (en fonction des normes) ou en braille, l'intervention d'enseignants spécialisés pratiquant la langue des signes, ou encore d'un interprète pratiquant l'un des modes de communication familiers aux candidats, peuvent être mis à disposition.

Pour les élèves souffrant de dyscalculie ou de dyspraxie, l'usage de la **calculatrice simple** et non programmable constitue un outil d'accessibilité et elle est autorisée dans ce cadre.

Outres ces aménagements, les candidats peuvent bénéficier de temps majoré sans excéder le tiers-temps.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité des locaux et à la mise en place d'aménagements matériels. Ainsi, chaque candidat en situation de handicap doit disposer d'un espace suffisant pour installer son matériel et l'utiliser dans de bonnes conditions.
Les autorités académiques peuvent par ailleurs ouvrir des centres d'examen adaptés si certains élèves, accueillis dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins en liaison avec ces établissements, ne peuvent se rendre dans leur centre d'examen.

Enfin, l'organisation horaire doit laisser à ces candidats une période de repos suffisante entre deux épreuves. Ainsi, s'il est possible de prévoir un temps d'épreuve majoré, et de commencer une épreuve 1h avant les autres candidats, il est également recommandé de répartir les épreuves sur plusieurs jours.

Le président de jury est informé des aménagements accordés aux candidats, dans le respect du principe d'anonymat.

LES MENTIONS

Les mentions sont attribuées aux candidats ayant obtenu une moyenne supérieure à 10/20, à l'issue des épreuves du premier groupe, selon les règles suivantes :

- **Assez bien** pour une moyenne entre 12 et 14 ;
- **Bien** pour une moyenne entre 14 et 16 ;
- **Très bien** pour une moyenne entre 16 et 18 ;
- **Très bien avec les félicitations du jury** pour une moyenne supérieure à 18.

LES ÉPREUVES DE RATTRAPAGE

Les épreuves orales du second groupe, dites de rattrapage sont prévues les **7, 8 et 9 juillet 2025** pour le baccalauréat général, technologique et professionnel.

Pour le baccalauréat général et technologique, elles sont accessibles aux candidats dont la note globale à l'examen est **égale ou supérieure à 8, et inférieure à 10 sur 20**.

À l'issue des résultats des épreuves du premier groupe, les candidats éligibles aux épreuves de rattrapage passent **une épreuve orale dans deux enseignements choisis** parmi le français, la philosophie et les enseignements de spécialité suivis en classe de terminale. Les oraux durent 40 minutes : 20 minutes de préparation et 20 minutes de présentation. Les notes de ces oraux remplacent celles obtenues aux épreuves du premier groupe **uniquement si elles sont supérieures** à ces dernières. Le coefficient applicable à la matière présentée est inchangé.

Pour le baccalauréat professionnel, ces épreuves sont ouvertes aux candidats qui ont obtenu une **moyenne générale supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20**, et une note **moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles** du baccalauréat professionnel.

Elles prévoient :

- Une interrogation sur les disciplines suivantes : mathématiques ou physique-chimie ou économie-droit ou économie-gestion ou prévention-santé-environnement selon la spécialité concernée d'une part, français ou histoire-géographie-enseignement moral et civique d'autre part ;
- La possibilité pour les candidats de choisir les deux disciplines sur lesquelles ils souhaitent être interrogés.

Le candidat est déclaré admis, après délibération du jury, dès lors qu'il a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle.

LA SESSION DE REMPLACEMENT

La session de remplacement se déroulera à partir du **8 septembre** pour l'ensemble des baccalauréats et le **11 septembre** pour l'épreuve anticipée écrite de français.

Cette session est ouverte aux candidats qui n'ont pas pu se présenter à une ou plusieurs épreuves du premier ou du second groupe, **pour des raisons de force majeure**.

Les notes obtenues aux épreuves de remplacement sont prises en compte au titre des épreuves de la session normale auxquelles le candidat n'a pu se présenter.

Dans l'attente des délibérations finales, les candidats à la session de remplacement conservent le bénéfice de leur classement dans Parcoursup.

© Magali Delporte/MENESR

DES CHANGEMENTS POUR L'ÉPREUVE SCIENCES DE L'INGÉNIEUR

Cette session est marquée par la mise en place d'une épreuve pratique pour l'enseignement de spécialité sciences de l'ingénieur.

L'épreuve de cette spécialité est désormais constituée de deux parties : une partie écrite, portant sur les sciences de l'ingénieur et les sciences physiques, et une partie pratique. La note globale de l'épreuve est donnée sur 20 points.

D'une durée d'une heure, l'épreuve pratique vise à évaluer le niveau de maîtrise par les candidats de la compétence « valider les performances d'un produit par les expérimentations et les simulations » ainsi que les connaissances associées.

Déroulé de l'épreuve

Le candidat tire au sort sa situation d'évaluation. Dans un laboratoire, il doit mettre en œuvre une expérimentation et une simulation qui permettront de comparer les performances issues des trois réalités du système (le cahier des charges, le système virtuel et le système matériel).

Cette épreuve vise à évaluer la maîtrise mais également à valoriser l'autonomie et l'initiative du candidat.

Compte tenu des contraintes techniques liées à cette épreuve, les candidats individuels en sont dispensés.

VOIE PROFESSIONNELLE : UN CALENDRIER POUR MIEUX RÉUSSIR

La réforme des lycées professionnels se déploie progressivement depuis la rentrée scolaire 2023. À compter de cette année, chaque élève de terminale choisit un **parcours qui se déroule sur six semaines** à partir de la mi-mai, dans la perspective de réaliser son projet après le baccalauréat :

- Soit un **parcours de préparation à l'insertion professionnelle.** Ce parcours repose sur six semaines de formation en milieu professionnel (PFMP), qui peuvent être effectuées dans différents lieux d'accueil/entreprises, pour faciliter la transition vers l'emploi souhaité par l'élève. Comme pour chaque PFMP réalisée, celle-ci donne lieu à une gratification ;

- Soit un **parcours de préparation à la poursuite d'études**. Ce parcours de six semaines repose sur des renforcements disciplinaires ciblés, une prise d'autonomie et la découverte de l'enseignement supérieur, pour faciliter la transition du lycée vers la filière souhaitée par l'élève.

Cette nouvelle organisation s'est accompagnée d'un **nouveau calendrier des épreuves terminales** pour la voie professionnelle. Ainsi, cette année, les épreuves écrites d'enseignement général et d'enseignement professionnel du baccalauréat professionnel, communes à tous les candidats, ont débuté le **lundi 12 mai. Les dernières épreuves auront lieu le jeudi 26 juin 2025**.

Pour cette session, l'offre de spécialités du baccalauréat professionnel s'enrichit afin de répondre toujours mieux aux évolutions des secteurs d'activité :

- Une spécialité est créée :

Modélisation et prototypage 3D

Le titulaire du diplôme intervient majoritairement au sein d'un bureau d'études en lien avec l'industrialisation du produit. Il intervient à toutes les étapes de conception d'un produit et s'insère dans des entreprises de tailles et secteurs d'activités économiques très divers.

- Deux spécialités sont rénovées :

Accompagnement, soins et services à la personne

Le titulaire du diplôme professionnel exerce son activité auprès d'enfants, d'adolescents, de personnes adultes ou âgées, de personnes en situation de handicap, y compris en situation temporaire ou permanente de dépendance. Il exerce auprès de ces personnes des activités de soins d'hygiène, de confort, de sécurité et d'aide aux actes de la vie quotidienne ainsi que de maintien de la vie sociale. Il travaille en étroite collaboration avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux et les partenaires institutionnels.

Esthétique, cosmétique, parfumerie

Le titulaire du diplôme est un technicien qualifié, spécialisé dans les techniques de soins esthétiques, le conseil à la clientèle, la vente des produits cosmétiques et de parfumerie, ainsi que dans l'animation de pôles de vente auprès de la clientèle. Il peut exercer ses activités dans des instituts de beauté, parfumeries, salons de coiffure ou établissements de soins.

FRAUDE À L'EXAMEN : DÉFINITION ET SANCTIONS

Une notice rappelant les consignes à respecter et les sanctions encourues en cas de fraude ou de tentative de fraude est affichée à la porte de chaque salle d'examen. Ces informations sont également communiquées aux candidats au début de chaque épreuve.

Qu'est-ce qui constitue une fraude ?

Sont considérés comme fraude ou tentative de fraude les cas suivants :

- **Communiquer avec d'autres candidats pendant les épreuves ;**
- **Utiliser des informations, du matériel ou des documents non autorisés par le sujet ou la réglementation. Les téléphones portables, tablettes tactiles, les montres connectées et, de manière générale, tout appareil de télécommunication et/ou doté d'une mémoire électronique permettant la consultation de fichiers doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac du candidat ou remis aux surveillants de salle ;**
- **Toute substitution de personne.**

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle prend les mesures nécessaires pour y mettre fin. Le candidat poursuit sa composition, sauf en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le déroulement de l'épreuve. Un **procès-verbal** est dressé et contresigné par les autres surveillants et par l'auteur des faits à la fin de l'épreuve. Ce document est ensuite adressé au recteur en vue de la saisine de la commission de discipline académique du baccalauréat.

Lors des délibérations, le jury se prononce sur les résultats du candidat. Aucun certificat de réussite ou relevé de notes n'est délivré avant que la commission académique n'ait statué.
Sa décision est attendue **dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats** et peut faire l'objet d'une contestation devant le tribunal administratif.

Les sanctions encourues

Les sanctions encourues peuvent être administratives et/ou pénales.

En vertu de l'indépendance des procédures pénales et disciplinaires, un même acte de fraude peut faire l'objet d'une condamnation par le tribunal correctionnel et d'une sanction disciplinaire prononcée par la commission de discipline académique. Néanmoins, les sanctions pénales concernent spécifiquement les cas de fraude les plus graves, tels que la divulgation de sujets et la substitution de personne.

Les **sanctions administratives** encourues par les fraudeurs sont les suivantes :

- Le blâme ;
- La privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis ;
- L'interdiction de passer tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une **durée maximum de 5 ans** ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement

public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de 5 ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'interdiction n'excède pas deux ans ;
- L'interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de 5 ans.

Toute sanction prononcée entraîne, pour l'intéressé, la nullité de l'épreuve au cours de laquelle la fraude ou la tentative de fraude a été commise, mais également l'annulation des points éventuellement ajoutés par le jury. En outre, la commission de discipline peut décider de prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

En matière pénale, les sanctions encourues sont les suivantes :

- 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende pour faux et usage de faux ;
- Jusqu'à 3 ans de prison et 50 000 euros d'amende pour falsification de documents ;
- Jusqu'à 10 ans de prison et 1 million d'euros d'amende pour substitution d'identité lors des épreuves.

La divulgation des sujets d'épreuves et la substitution de personne sont passibles d'une condamnation de 3 ans de prison et de 9 000 euros d'amende. Les mêmes peines peuvent être prononcées à l'encontre des complices de l'auteur du délit.

Les dispositifs pour lutter contre la fraude

Toutes les académies sont équipées de détecteurs de téléphones portables dont le nombre et l'emplacement sont confidentiels. Les recteurs répartissent ces appareils **de façon aléatoire** et veillent à les faire circuler entre les centres d'examen, tout au long des épreuves.

Ce dispositif a pour but de lutter préventivement contre l'utilisation frauduleuse des nouvelles technologies. Pour rappel, tous les appareils non autorisés doivent impérativement être éteints et rangés dans le sac du candidat.

Les effectifs des candidats inscrits aux baccalauréats général, technologique et professionnel - session 2025

France métropolitaine et Drom

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel	Total
• Aix-Marseille	17 423	6 633	7 873	**31 929**
• Amiens	10 016	4 306	6 103	**20 425**
• Besançon	5 819	2 402	3 311	**11 532**
• Bordeaux	19 076	6 146	8 772	**33 994**
• Clermont-Ferrand	6 445	2 331	3 570	**12 346**
• Corse	1 632	485	584	**2 701**
• Créteil	28 529	12 620	14 826	**55 975**
• Dijon	7 964	2 998	4 068	**15 030**
• Grenoble	19 590	7 882	8 732	**36 204**
• Lille	22 935	8 490	13 435	**44 860**
• Limoges	3 258	1 298	1 858	**6 414**
• Lyon	19 240	7 978	9 072	**36 290**
• Montpellier	14 713	6 292	7 259	**28 264**
• Nancy-Metz	11 356	4 551	6 990	**22 897**
• Nantes	21 392	7 721	10 438	**39 551**
• Nice	12 560	4 075	5 018	**21 653**
• Normandie	17 216	6 733	9 297	**33 246**
• Orléans-Tours	12 962	5 234	7 208	**25 404**
• Paris	16 192	3 639	4 586	**24 417**
• Poitiers	8 874	3 237	4 211	**16 322**
• Reims	6 718	2 487	3 723	**12 928**
• Rennes	18 309	7 243	8 930	**34 482**
• Strasbourg	10 397	3 777	5 153	**19 327**
• Toulouse	16 592	5 933	7 838	**30 363**
• Versailles	42 930	14 095	15 656	**72 681**
Total métropole	**372 138**	**138 586**	**178 511**	**689 235**
• Guadeloupe	2 639	1 083	1 750	**5 472**
• Guyane	1 772	721	1 726	**4 219**
• La Réunion	5 323	2 844	3 580	**11 747**
• Martinique	1 866	851	1 374	**4 091**
• Mayotte	2 397	1 845	1 800	**6 042**
Total Drom	**13 997**	**7 344**	**10 230**	**31 571**
Total métropole et Drom	**386 135**	**145 930**	**188 741**	**720 806**
Rappel inscrits 2024	392 145	151 224	184 795	**728 164**
Évolution 2024-2025	- 1,5 %	- 3,5 %	2,1 %	**- 1,0 %**
Répartition	53,6 %	20,2 %	26,2 %	**100 %**

Source : MENESR-Depp, Système d'information Cyclades

Les effectifs des candidats inscrits aux épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique - session 2025

France métropolitaine et Drom

	Total baccalauréat général	Total baccalauréat technologique	Total
• Aix-Marseille	17 704	6 600	**24 304**
• Amiens	10 105	4 233	**14 338**
• Besançon	5 882	2 269	**8 151**
• Bordeaux	19 108	6 163	**25 271**
• Clermont-Ferrand	6 450	2 292	**8 742**
• Corse	1 707	513	**2 220**
• Créteil	27 578	12 363	**39 941**
• Dijon	8 047	2 990	**11 037**
• Grenoble	20 025	7 812	**27 837**
• Lille	22 851	8 749	**31 600**
• Limoges	3 365	1 269	**4 634**
• Lyon	19 649	7 899	**27 548**
• Montpellier	15 040	6 450	**21 490**
• Nancy-Metz	11 277	4 703	**15 980**
• Nantes	21 822	7 795	**29 617**
• Nice	12 736	3 876	**16 612**
• Normandie	17 405	6 737	**24 142**
• Orléans-Tours	13 073	5 218	**18 291**
• Paris	16 354	3 567	**19 921**
• Poitiers	9 153	3 346	**12 499**
• Reims	6 781	2 417	**9 198**
• Rennes	18 969	7 241	**26 210**
• Strasbourg	10 385	3 698	**14 083**
• Toulouse	16 722	6 167	**22 889**
• Versailles	42 298	14 124	**56 422**
Total métropole	**374 486**	**138 491**	**512 977**
• Guadeloupe	2 560	1 056	**3 616**
• Guyane	1 684	668	**2 352**
• La Réunion	5 460	2 873	**8 333**
• Martinique	1 859	915	**2 774**
• Mayotte	2 141	1 708	**3 849**
Total Drom	**13 704**	**7 220**	**20 924**
Total métropole et Drom	**388 190**	**145 711**	**533 901**
Rappel inscrits 2024	390 129	145 294	**535 423**
Évolution 2024-2025	- 0,5 %	0,3 %	**- 0,3 %**
Répartition	72,7 %	27,3 %	**100 %**

Source : MENESR-Depp, Système d'information Cyclades

Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat général par enseignement de spécialité - session 2025

France métropolitaine et Drom

• Éducation physique, pratiques et cultures sportives	**5 951**
• Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	**94 221**
• Humanités, littérature et philosophie	**38 897**
• Mathématiques	**172 043**
• Numérique et sciences informatiques	**17 627**
• Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	**90 946**
• Sciences de l'ingénieur	**5 591**
• Sciences économiques et sociales	**133 532**
• Physique-chimie	**122 422**
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - allemand	**74**
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - anglais	**30 652**
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - anglais, monde contemporain	**33 295**
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - espagnol	**4 313**
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - italien	**159**
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - portugais	**58**
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - basque	**25**
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - breton	**13**
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - catalan	**7**
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - corse	**42**
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - créole guadeloupéen	**80**
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - créole guyanais	**0**
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - créole martiniquais	**22**
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - créole réunionnais	**0**
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - occitan langue d'oc	**14**
• Langues, littératures et cultures étrangères et régionales - tahitien*	**0**
• Arts - arts du cirque	**100**
• Arts - arts plastiques	**10 887**
• Arts - cinéma - audiovisuel	**3 880**
• Arts - danse	**402**
• Arts - histoire des arts	**2 426**
• Arts - musique	**1 420**
• Arts - théâtre	**2 207**
• Littérature et langue et culture de l'Antiquité (LLCA) - Latin	**496**
• Littérature et langue et culture de l'Antiquité (LLCA) - Grec ancien	**113**
• Biologie-écologie	**1 572**
Total métropole et Drom	**773 487**

* 74 candidats uniquement en Polynésie

Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat technologique par série - session 2025

France métropolitaine et Drom

	STL	STI2D	STD2A	STMG	ST2S	STHR	S2TMD	Total
• Aix-Marseille	338	1 161	181	3 909	972	70	2	**6 633**
• Amiens	202	734	102	2 405	810	37	16	**4 306**
• Besançon	158	518	50	1 222	384	61	9	**2 402**
• Bordeaux	363	1 256	234	3 486	680	113	14	**6 146**
• Clermont-Ferrand	152	461	95	1 182	391	50	-	**2 331**
• Corse	16	64	-	327	75	3	-	**485**
• Créteil	369	2 157	298	8 026	1 663	107	-	**12 620**
• Dijon	158	585	59	1 659	474	47	16	**2 998**
• Grenoble	274	1 869	180	4 403	970	165	21	**7 882**
• Lille	355	1 384	236	4 550	1 854	92	19	**8 490**
• Limoges	120	201	35	680	244	18	-	**1 298**
• Lyon	311	1 968	196	4 220	1 160	105	18	**7 978**
• Montpellier	276	1 078	163	3 582	1 075	109	9	**6 292**
• Nancy-Metz	207	939	91	2 436	733	115	30	**4 551**
• Nantes	259	1 370	232	4 461	1 202	144	53	**7 721**
• Nice	216	797	124	2 336	486	101	15	**4 075**
• Normandie	307	1 359	139	3 706	1 060	121	41	**6 733**
• Orléans-Tours	269	1 064	262	2 880	653	88	18	**5 234**
• Paris	134	661	254	2 206	287	59	38	**3 639**
• Poitiers	113	528	162	1 871	475	65	23	**3 237**
• Reims	82	475	103	1 380	396	39	12	**2 487**
• Rennes	225	1 540	153	4 204	1 011	86	24	**7 243**
• Strasbourg	322	840	98	1 824	575	107	11	**3 777**
• Toulouse	327	1 373	173	3 014	898	125	23	**5 933**
• Versailles	574	2 961	243	8 409	1 790	91	27	**14 095**
Total métropole	**6 127**	**27 343**	**3 863**	**78 378**	**20 318**	**2 118**	**439**	**138 586**
• Guadeloupe	60	201	31	502	261	23	5	**1 083**
• Guyane	41	98		333	223	26	-	**721**
• La Réunion	122	597	32	1 527	540	26	-	**2 844**
• Martinique	34	131	45	437	190	14	-	**851**
• Mayotte	143	316	51	1 116	191	28	-	**1 845**
Total Drom	**400**	**1 343**	**159**	**3 915**	**1 405**	**117**	**5**	**7 344**
Total métropole et Drom	**6 527**	**28 686**	**4 022**	**82 293**	**21 723**	**2 235**	**444**	**145 930**
Rappel inscrits 2024	6 798	29 403	3 921	86 238	22 267	2 186	411	**151 224**
Évolution 2024-2025	- 4,0 %	- 2,4 %	2,6 %	- 4,6 %	- 2,4 %	2,2 %	8,0 %	**- 3,5 %**
Répartition	4,5 %	19,7 %	2,8 %	56,4 %	14,9 %	1,5 %	0,3 %	**100 %**

Source : MENESR-Depp, Système d'information Cyclades

STL : sciences et technologies de laboratoire
STMG : sciences et technologies du management et de la gestion
STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
ST2S : sciences et technologies de la santé et du social
STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués
S2TMD : sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
STHR : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

Les effectifs des candidats inscrits au baccalauréat professionnel - session 2025 - 93 spécialités

France métropolitaine et Drom

Secteur industriel	
• Aéronautique option avionique	260
• Aéronautique option structure	335
• Aéronautique option systèmes	682
• Aménagement et finition du bâtiment	986
• Artisanat et métiers d'art option facteur d'orgues - organier	5
• Artisanat et métiers d'art option facteur d'orgues - tuyautier	3
• Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel	501
• Artisanat et métiers d'art option métiers de l'enseigne et de la signalétique	151
• Artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement	239
• Artisanat et métiers d'art option verrerie scientifique et technique	8
• Aviation générale	21
• Bio-industries de transformation	466
• Boucher charcutier traiteur	104
• Boulanger-pâtissier	1 538
• Construction des carrosseries	127
• Cuisine	5 195
• Étude et réalisation d'agencement	554
• Fonderie	39
• Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables	2 108
• Interventions sur le patrimoine bâti option A - maçonnerie	121
• Interventions sur le patrimoine bâti option B - charpente	5
• Interventions sur le patrimoine bâti option C - couverture	32
• Maintenance des matériels option A - matériels agricoles	890
• Maintenance des matériels option B - matériels de construction et de manutention	568
• Maintenance des matériels option C - matériels d'espaces verts	343
• Maintenance des systèmes de production connectés	5 780
• Maintenance des véhicules option A - voitures particulières	8 625
• Maintenance des véhicules option B - véhicules de transport routier	1 180
• Maintenance des véhicules option C - motocycles	970
• Maintenance et efficacité énergétique	1 299
• Maintenance nautique	447
• Menuiserie aluminium-verre	316
• Métiers de la mode - vêtement	2 902
• Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	14 489
• Métiers de l'entretien des textiles option A - blanchisserie	5
• Métiers de l'entretien des textiles option B - pressing	19
• Métiers du cuir option chaussures	22
• Métiers du cuir option maroquinerie	266
• Métiers du cuir option sellerie garnissage	75
• Métiers du froid et des énergies renouvelables	1 399

• Métiers et arts de la pierre	**39**
• Microtechniques	**677**
• Modélisation prototypage 3D	**662**
• Ouvrages du bâtiment : métallerie	**509**
• Pilote de ligne de production	**367**
• Plastiques et composites	**322**
• Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	**573**
• Réparation des carrosseries	**1 904**
• Systèmes numériques option A - sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire	**1 290**
• Systèmes numériques option B - audiovisuels, réseau et équipement domestiques	**2 053**
• Systèmes numériques option C - réseaux informatiques et systèmes communicants	**5 154**
• Technicien constructeur bois	**837**
• Technicien de fabrication bois et matériaux associés	**417**
• Technicien de scierie	**24**
• Technicien d'études du bâtiment option A - études et économie	**1 440**
• Technicien d'études du bâtiment option B - assistant en architecture	**1 195**
• Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	**1 039**
• Technicien en chaudronnerie industrielle	**3 004**
• Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et maintenance des outillages	**229**
• Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de production	**2 299**
• Technicien gaz	**31**
• Technicien géomètre - topographe	**465**
• Technicien menuisier agenceur	**2 257**
• Technicien modeleur	**78**
• Traitements des matériaux	**23**
• Travaux publics	**1 339**
Total secteur industriel	**81 302**

Secteur tertiaire	
• Accompagnement soins et services à la personne	**17 154**
• Animation - enfance et personnes agées	**3 386**
• Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia	**1 791**
• Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	**18 186**
• Commercialisation et services en restauration	**3 859**
• Conducteur transport routier marchandises	**1 443**
• Esthétique cosmétique parfumerie	**3 430**
• Façonnage de produits imprimés, routage	**43**
• Gestion des pollutions et protection de l'environnement	**101**
• Hygiène, propreté et stérilisation	**655**
• Logistique	**3 167**
• Métiers de la coiffure	**1 095**
• Métiers de la sécurité	**3 282**
• Métiers de l'accueil	**7 608**
• Métiers du commerce et de la vente option A - animation et gestion de l'espace commercial	**27 382**
• Métiers du commerce et de la vente option B - prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	**10 621**
• Optique lunetterie	**671**
• Organisation de transport de marchandises	**1 275**
• Perruquier posticheur	**29**

• Photographie	**444**
• Poissonnier écailler traiteur	**53**
• Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A - productions graphiques	**661**
• Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B - productions imprimées	**389**
• Technicien en appareillage orthopédique	**77**
• Technicien en prothèse dentaire	**480**
• Techniques d'interventions sur installations nucléaires	**107**
• Transport fluvial	**50**
Total secteur tertiaire	**107 439**

Total candidats 2025	**188 741**

Rappel inscrits 2024	**184 795**
Évolution 2024-2025	**2,1 %**

Répartition	
Secteur industriel	**43,1 %**
Secteur tertiaire	**56,9 %**
Total baccalauréat professionnel	**100 %**

Source : MENESR-Depp, système d'information Cyclades

RÉUSSIR SON ENTRÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AVEC PARCOURSUP

Après la phase de formulation des vœux, la phase principale d'admission de Parcoursup a débuté depuis le lundi 2 juin 2025. La phase complémentaire débutera à compter du mercredi 11 juin 2025.

Tout au long de la procédure, les lycéens peuvent solliciter l'accompagnement de leurs professeurs et le cas échéant des psychologues de l'éducation nationale. Ils peuvent également solliciter les services mis en place par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- **Le numéro vert Parcoursup (0 800 400 070)** ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 16 h, et sur des horaires élargis lors de moments importants pour les candidats ;

- **Des vidéos tutoriels et des infographies disponibles sur Parcoursup.gouv.fr**, qui expliquent d'une manière simple et résumée les moments clés et le fonctionnement de la phase d'admission ;

- **Le site d'entrainement** permettant à chaque lycéen de se familiariser avec le fonctionnement de la plateforme, d'en retenir les règles importantes et de tester ses connaissances via des quiz ludiques ;

- **La messagerie « Contact »** disponible dans le dossier du candidat ;

- **Des campagnes d'appels téléphoniques** dédiées, à des moments clés de la phase d'admission, pour nouer un contact direct avec les candidats (ou leur famille) ;

- **Les comptes sociaux Parcoursup** (X, Facebook, Instagram, WhatsApp, YouTube) donnant des informations sur la phase d'admission. Ils sont également un relais vers les académies si les candidats rencontrent des difficultés sur leur dossier.

Du 2 juin au 10 juillet 2025 : la phase d'admission principale

La phase principale d'admission dans l'enseignement supérieur sur Parcoursup a commencé le 2 juin 2025. Parcoursup fonctionne en continu : chaque matin, les candidats reçoivent des nouvelles propositions d'affectation.

Cette année, le rythme d'envoi des propositions d'admission est accéléré pour permettre au plus grand nombre de lycéens de recevoir au moins une proposition d'admission avant les épreuves écrites du baccalauréat.

Pour cela, le calendrier de la phase d'admission 2025 a été adapté : **après la première phase de réponse, il sera demandé, entre le 6 juin et le 10 juin 2025 (23 h 59 inclus), aux candidats, ayant des vœux en attente de classer, par ordre de préférence, ceux qu'ils souhaitent conserver. Cela permettra dès le 11 juin de prendre en compte ces préférences lors de l'envoi des propositions d'admission et de faire évoluer plus vite les listes d'attente.**

Pour permettre aux lycéens de préparer au mieux leurs épreuves écrites du baccalauréat, **les délais de réponse aux propositions d'admission sont suspendus pendant cette période (du 13 au 20 juin pour le baccalauréat général et technologique ; du 24 au 27 juin pour le baccalauréat professionnel).**

Pour les candidats à la session de remplacement du baccalauréat

Les élèves inscrits à la session de remplacement du baccalauréat en septembre, et qui ont accepté une proposition d'admission, conservent leur place dans la formation jusqu'à la proclamation de leurs résultats.

À partir du 11 juin et jusqu'au 11 septembre 2025 : la phase complémentaire

Les candidats pourront, à compter du 11 juin 2025 formuler des nouveaux vœux (jusqu'à 10) dans les nombreuses formations qui disposent de places disponibles. En 2024, 80 000 candidats ont trouvé la formation en phase complémentaire pour poursuivre leurs études supérieures.

L'accompagnement des candidats tout au long de la procédure

Dès le 3 juin 2025, les candidats qui n'ont demandé que des formations sélectives et qui ont été refusés sur l'ensemble de leurs vœux ont pu bénéficier d'un accompagnement organisé dans les lycées, les Centres d'Informations et d'Orientation et les universités. Cet accompagnement humain, au plus près des candidats, permet un travail approfondi autour de leur projet d'orientation afin de préparer la phase complémentaire.

À partir du 1er juillet 2025, les candidats en attente sur tous leurs vœux ou demeurant sans proposition d'admission en phase complémentaire bénéficient de l'accompagnement des Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

Les commissions, auxquelles participent les proviseurs, les responsables des établissements d'enseignement supérieur, travaillent en lien avec les candidats pour qu'ils puissent redéfinir leur projet en fonction des places disponibles en phase complémentaire, en envisageant parfois une mobilité en dehors de leur académie ou encore en identifiant des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé et qui sont en lien avec leur projet d'études. Les CAES peuvent également mobiliser des solutions avec les partenaires locaux de l'insertion des jeunes.

En 2024, les CAES ont été sollicitées par 20 000 candidats. En fin de procédure 2024, seuls 134 lycéens accompagnés n'avaient pas encore reçu de proposition.

Focus : Le soutien à la mobilité des lycéens boursiers

Afin de donner le plus large choix possible à tous les candidats, le dispositif d'aide à la mobilité Parcoursup permet aux lycéens boursiers qui ont formulé au moins un vœu hors de leur académie de résidence de demander une aide de 500 € versée directement à la rentrée universitaire.

Plus d'informations : https://www.parcoursup.gouv.fr/preparer-sa-vie-etudiante/l-aide-la-mobilite-parcoursup-1667

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Contact presse

01 55 55 30 10
spresse@education.gouv.fr
www.education.gouv.fr/presse
https://twitter.com/Education_Gouv